



Club d'Affaires pour le Développement
des Entreprises Européennes
et Francophones en Afrique



MISSION ÉCONOMIQUE TEAM EUROPE

Cotonou

Du 7 au 9 octobre 2026

DOSSIER DE PARTICIPATION



Le Bénin

Une trajectoire de croissance et de modernisation

Le Bénin poursuit sa dynamique de transformation économique et institutionnelle, portée par une vision ambitieuse de modernisation, de bonne gouvernance et d'attractivité économique. À l'issue des échéances électorales de 2026, le pays confirme sa volonté de renforcer la stabilité de son cadre institutionnel et de poursuivre les réformes engagées en faveur d'un développement durable et inclusif.

Cette dynamique s'appuie sur la consolidation de l'État de droit, l'amélioration continue du climat des affaires, la modernisation des infrastructures ainsi que la mise en œuvre de politiques publiques favorisant l'investissement, l'industrialisation et la création de valeur locale.

Diversification et croissance durable

Le Bénin confirme son ambition de diversifier son économie en développant des secteurs stratégiques tels que l'agro-industrie, la logistique, les infrastructures, l'énergie, le numérique, le tourisme, la santé et la formation professionnelle. Cette stratégie vise à renforcer la compétitivité du pays, encourager les partenariats internationaux et favoriser un développement économique créateur d'emplois.

Dans ce contexte, le Bénin offre aux entreprises européennes et francophones un environnement de plus en plus propice à l'investissement, à l'implantation et au développement de partenariats durables, faisant du pays l'une des plateformes économiques les plus prometteuses d'Afrique de l'Ouest.

Secteurs stratégiques et opportunités de partenariat

La Mission économique Team Europe s'adresse aux entreprises européennes souhaitant développer leur activité au Bénin et plus largement en Afrique de l'Ouest, en s'appuyant sur des rendez-vous d'affaires ciblés avec des partenaires béninois soigneusement sélectionnés.

Les entreprises rencontrées ont exprimé des besoins concrets en matière d'investissement, de transfert de technologies, d'équipements, de financement, de distribution et de partenariats industriels. Les rendez-vous B2B sont organisés sur la base d'une qualification préalable des besoins afin de garantir des échanges à forte valeur ajoutée.

Agriculture, élevage et nutrition animale

- Aviculture
- Équipements agricoles
- Bâtiments d'élevage
- Couvoirs
- Génétique animale
- Nutrition animale
- Mécanisation agricole

Agro-industrie et transformation alimentaire

- Équipements de transformation industrielle
- Lignes de production et de conditionnement
- Agroalimentaire
- Transformation locale
- Filières cajou, soja et produits agricoles
- Technologies de conservation
- Emballage et packaging

Cosmétique naturelle et valorisation des ressources locales

- Cosmétique naturelle
- Karité
- Huiles végétales
- Ingrédients naturels
- Produits bio
- Bien-être
- Distribution spécialisée

Énergie et transition énergétique

- Solutions photovoltaïques
- Mini-réseaux
- Énergies renouvelables
- Efficacité énergétique
- Équipements électriques
- Solutions énergétiques pour les sites industriels

Équipements industriels et maintenance

- Machines industrielles
- Process industriels
- Automatisation
- Instrumentation
- Maintenance industrielle
- Pièces et équipements techniques
- Modernisation des unités de production

Environnement, eau et économie circulaire

- Traitement de l'eau
- Gestion des déchets
- Valorisation des ressources
- Économie circulaire
- Solutions environnementales
- Technologies propres
- Décarbonation des activités industrielles

Recherche, innovation et transfert de technologies

- Centres techniques
- Recherche & Développement
- Innovation industrielle
- Laboratoires
- Formation technique
- Transfert de savoir-faire
- Développement de nouvelles technologies

Numérique, cybersécurité et Industrie 4.0

- Cybersécurité industrielle
- Protection des infrastructures critiques
- Digitalisation des entreprises
- Industrie 4.0
- Solutions IoT
- Logiciels métiers
- Automatisation des processus
- Smart Factory
- Intelligence artificielle appliquée à l'industrie

Qualité, certification et accès aux marchés internationaux

- Certification
- Normes européennes
- HACCP
- Contrôle qualité
- Conformité réglementaire
- Accompagnement à l'export
- Accès au marché européen

Logistique, transport et infrastructures

- Logistique industrielle
- Transport multimodal
- Solutions portuaires
- Chaîne d'approvisionnement
- Entreposage
- Manutention
- Gestion des flux

Une programmation orientée business

Pendant trois jours, les entreprises participantes bénéficieront d'un programme intensif combinant rencontres institutionnelles, rendez-vous d'affaires personnalisés, visites de sites stratégiques et temps de networking.

Cette mission est organisée par Eurocham Bénin, en collaboration avec le CADEEFA, dans le cadre du programme Global Gateway, avec l'objectif de favoriser les investissements européens, le développement de partenariats durables et le renforcement des échanges économiques entre l'Europe et le Bénin.

Au programme

Cérémonie officielle d'ouverture

- Rencontre avec les autorités béninoises, les représentants de l'Union européenne, les institutions économiques et les principaux acteurs du secteur privé.

Rencontres B2G

- Échanges privilégiés avec les ministères, agences gouvernementales et institutions publiques afin de mieux appréhender le cadre réglementaire, les projets prioritaires et les opportunités d'investissement.

Rendez-vous B2B personnalisés

- Organisation de rendez-vous qualifiés entre entreprises européennes et entreprises béninoises sur la base des besoins identifiés en amont de la mission.

Networking de haut niveau

- Cocktail officiel organisé à la Résidence de l'Ambassadeur de l'Union européenne, offrant un cadre privilégié d'échanges avec les décideurs économiques et institutionnels.

Visites économiques et industrielles

Découverte de deux infrastructures majeures du pays :

- La GDIZ (Glo-Djigbé Industrial Zone), vitrine de l'industrialisation et de la transformation locale du Bénin.
- Le Port Autonome de Cotonou (PAC), plateforme logistique stratégique desservant l'ensemble de la sous-région ouest-africaine.

Pourquoi participer ?

- Développer votre activité sur un marché en forte croissance.
- Identifier de nouveaux partenaires commerciaux, industriels ou technologiques.
- Rencontrer des décideurs publics et privés de premier plan.
- Découvrir les grands projets structurants du Bénin.
- Évaluer concrètement les opportunités d'investissement et d'implantation.
- Bénéficier d'un programme de rendez-vous qualifiés organisé selon vos objectifs.
- Intégrer un réseau d'affaires européen et béninois engagé dans le développement de partenariats durables.

Bulletin de participation

À retourner complété avant le 16 septembre 2026

PACKS	INCLUANT	TARIFS EN EUROS HT	COCHEZ VOTRE CHOIX
PACKAGE	Accueil au niveau de l'aéroport International de Cotonou et transfert à l'hôtel Hébergement pour une personne du 6 au 9 octobre 2026 avec petit-déjeuner (soit 3 nuitées). Participation au programme de la Mission économique Team Europe – Bénin 2026 : - Participation aux cérémonies officielles et aux temps forts de la mission. - Programme personnalisé de rendez-vous B2B - Participation aux rencontres B2G avec les ministères, agences gouvernementales et institutions économiques béninoises. - Accès au cocktail officiel de networking organisé à la Résidence de l'Ambassadeur de l'Union européenne. - Participation aux visites économiques et industrielles - Accompagnement avant, pendant et après la mission par les équipes du CADEEFA et d'Eurocham Bénin. - Présentation de votre entreprise dans les supports de communication de la mission (selon les modalités définies par l'organisation). - Accès à l'ensemble des temps d'échanges et de networking avec les décideurs publics et privés.	2950 €	
Tarif Adhérent CADEEFA*		2 650 €	
Personne supplémentaire de la même Entreprise	- Hébergement pour une personne du 6 au 9 octobre 2026 avec petit-déjeuner (soit 3 nuitées). - Participation à l'ensemble du programme de la Mission économique Team Europe – Bénin 2026.	1 250 €	

*Nous contacter pour tout renseignement lié à l'adhésion CADEEFA

Pour l'entreprise : Représentée par M ou Mme :

☐ Le soussigné s'engage à participer à la Mission Economique Team Europe 2026. Il déclare avoir pris connaissance des CGV (inclus dans le dossier de participation en sa possession et accepte les Conditions Générales de Ventes).

☐ Règlement par virement bancaire (RIB ci-dessous) à réception de facture.

CADEEFA	00620064387 Clé RIB 41	BREDFRPPXXX	MISSION ECONOMIQUE BENIN 2026	BRED PARIS OPERA (000175)
---------	------------------------	-------------	----------------------------------	---------------------------

Bulletin de participation

SOCIETE PARTICIPANTE :

Raison sociale : _____

Adresse de correspondance _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ E-mail: _____

Site internet _____

FACTURATION

Raison sociale _____

N°RC /SIRET _____

Adresse de facturation _____

Code postal _____ Ville _____

Vos contacts :

Maïté PANCRATE – salons@cadefa.org

Sabrine BOUAFASSA – s.bouafassa@cadefa.org

Mob. : + 33 (0) 6.20.37.20.37 / + 33 (0) 6.18.78.53.63

CACHET ET SIGNATURE :

Pour valider votre inscription, nous vous remercions de transmettre ce bulletin de participation dûment complété et signé par e-mail à votre contact mentionné ci-dessus, et de procéder, par virement bancaire, **au règlement de 50 % du montant TTC** des frais de participation dès réception de la facture.

Le solde devra être réglé au plus tard le 16 septembre 2026 par virement bancaire.

Conditions Générales de ventes

Les présentes conditions générales de participation sont systématiquement insérées dans chaque dossier envoyé par le CADEEFA aux entreprises. En conséquence le fait de remplir un contrat de participation implique l'adhésion entière et sans réserve de l'entreprise participante à ces conditions générales de ventes, à l'exclusion de tout autre document tel que prospectus, catalogue pouvant être émis par le CADEEFA et qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du CADEEFA prévaloir contre les conditions générales de ventes. Toute condition contraire opposée à l'entreprise participante sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au CADEEFA quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Article 1- les inscriptions ne pourront être satisfaites que si elles sont accompagnées de l'acompte correspondant et dans la limite des disponibilités. Aucune inscription ne sera prise en compte sans le versement de cet acompte. Toute inscription ne sera définitive qu'à compter de la date de valeur du virement au crédit du CADEEFA. Si la demande de participation excède LA CAPACITE DU NOMBRE D'ENTREPRISES PARTICIPANTES, la priorité sera donnée aux sociétés, par ordre d'arrivée des dossiers D'INSCRIPTION et des règlements. Aucune inscription ne sera validée si l'ENTREPRISE n'a pas réglé la totalité des factures relatives aux MANIFESTATIONS antérieures.

Article 2- Le CADEEFA et ses partenaires s'engagent à organiser, pour l'entreprise participante, un programme de mission comprenant des temps de rencontres professionnelles, institutionnelles et de networking, conformément au programme prévisionnel.

Article 3- Annulation : Les entreprises peuvent annuler leur participation sous certaines conditions : - Avant le 16 septembre 2026 : le CADEEFA établira un avoir de 50% de l'acompte au profit de l'entreprise participante, le CADEEFA conservant le solde, soit 50% au titre des frais qu'elle a engagés. - Après le 16 septembre 2026 : la totalité du paiement restera acquis au CADEEFA et fera l'objet d'une facture qui sera adressée à l'entreprise à l'issue de la rencontre déduction faite de la facture d'acompte. EN CAS D'ANNULATION PAR LE CADEEFA, LES DISPOSITIONS SONT LES SUIVANTES : Postérieurement à la diffusion des dossiers d'inscription et quelle qu'en soit la cause, le CADEEFA se réserve le droit d'annuler la mission prévue lorsque son organisation est devenue impossible. Dans ce cas, les acomptes versés par les exposants sont intégralement restitués par le CADEEFA, à l'exclusion de tous dommages et intérêts supplémentaires.

Article 4- Modalités de paiement : L'acceptation des conditions générales de participation par le participant vaut engagement de régler sa participation en deux phases : - 1ère phase : un acompte de 50% du montant total de la commande au moment de l'inscription, par virement à l'ordre du CADEEFA- 2ème phase : le paiement du solde de la facture avant le 16 septembre 2026 par virement à l'ordre du CADEEFA. Chaque entreprise, dès son inscription, s'engage à respecter les échéances de paiement stipulées à l'article 4 du présent contrat.

Article 5- Garanties de paiement : le non-respect de cette obligation permet au CADEEFA d'exiger le paiement immédiat des sommes restant dues ou d'annuler la participation de l'entreprise à la mission en question. Tout changement susceptible d'entraîner l'insolvabilité, la cessation de paiement ou un retard du dit paiement doit être signalé au CADEEFA, afin qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires et notamment exiger des garanties ou un règlement comptant avant le début de la mission.

Article 6- les cas de force majeure, et notamment les grèves nationales, les retards dans les approvisionnements, les guerres et pandémies, les actes des autorités publiques, le boycott des produits européens, etc. ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable indépendant de la volonté du CADEEFA et entravant les prestations, ainsi que tout empêchement né d'une modification dans la réglementation internationale des produits, constituant un obstacle définitif à l'exécution des présentes conditions générales de vente, suspendent de plein droit les obligations du CADEEFA relatives à ces conditions générales de vente et dégage alors le CADEEFA de toute responsabilité ou de tout dommage pouvant en résulter.

Article 7- Responsabilité - Assurance : Chaque entreprise participante à la rencontre devra être titulaire d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité pour les dommages causés aux tiers et dont il serait reconnu personnellement responsable. D'une façon générale, le CADEEFA décline toute responsabilité pour tout incident indépendant de sa volonté, pouvant troubler le déroulement de la mission et portant un préjudice quelconque aux personnes participantes.

Article 8- Confidentialité : Les parties se considèrent tenues au secret professionnel et s'engagent dès lors à respecter la confidentialité des informations auxquelles elles auraient accès dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales de vente, pendant toute leur durée d'exécution. Tous les documents appartenant ou concernant l'entreprise en possession du CADEEFA seront considérés comme confidentiels, ainsi que tous les renseignements et pièces concernant l'entreprise, ses produits et ses services.

Article 9- Modification des conditions générales de vente : le CADEEFA se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente et d'en informer l'entreprise participante huit jours avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions générales de vente.

Article 10- Litiges : Pour tout litige ou toute contestation concernant l'application, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes conditions générales de vente, seule la compétence des juridictions françaises et de la loi française sera retenue.